

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 22 février 2021 à 18 heures, par vidéoconférence et par voie téléphonique.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2021-02-093 ADOPTION DU RÈGLEMENT 394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 394 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ATTENDU QU'une copie du Règlement 394-01, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 394-01 le 16 février 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 394-01 modifiant le Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021*.

ADOPTÉ

2021-02-094 MESURE ADMINISTRATIVE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 06485

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 06485;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'entériner la suspension avec solde pour fins d'enquête de l'employé 06485.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2021-02-095 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 08, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 22 février 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière